

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 394-2006, 17 mai 2006

CONCERNANT monsieur Juan Roberto Iglesias, sous-ministre du ministère de la Santé et des Services sociaux

ATTENDU QUE monsieur Juan Roberto Iglesias a été engagé à contrat pour agir à titre de sous-ministre du ministère de la Santé et des Services sociaux par le décret numéro 577-2003 du 7 mai 2003 pour une période de trois ans se terminant le 19 mai 2006 et qu'il y a lieu de prolonger cet engagement ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :

QUE l'engagement à contrat de monsieur Juan Roberto Iglesias comme sous-ministre du ministère de la Santé et des Services sociaux soit prolongé du 20 mai 2006 au 2 juillet 2006 ;

QUE le contrat d'engagement annexé au décret numéro 577-2003 du 7 mai 2003, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées, continue de s'appliquer à monsieur Juan Roberto Iglesias et qu'il soit modifié en conséquence ;

QUE le présent décret prenne effet le 20 mai 2006.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

46280

Gouvernement du Québec

Décret 395-2006, 17 mai 2006

CONCERNANT la nomination de monsieur Juan Roberto Iglesias comme membre et président-directeur général de l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 855-2000 du 28 juin 2000, modifié par le décret numéro 509-2004 du 2 juin 2004, l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé a été constituée ;

ATTENDU QU'en vertu de ce décret, l'Agence est constituée d'un maximum de quinze membres nommés par le gouvernement sur la recommandation du ministre du Développement économique et régional et de la Recherche, après consultation des ministres concernés ;

ATTENDU QU'en vertu de ce décret, le gouvernement nomme, parmi les membres, un président-directeur général et fixe sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail ;

ATTENDU QU'en vertu de ce décret, le mandat du président-directeur général est d'une durée d'au plus cinq ans et il demeure en fonction malgré l'expiration de son mandat, jusqu'à ce qu'il soit nommé de nouveau ou remplacé ;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 119-2005 du 18 février 2005, le ministre de la Santé et des Services sociaux exerce les fonctions du ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie à l'égard de l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé ;

ATTENDU QUE le D^r Luc Deschênes a été nommé membre et président-directeur général de l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé par le décret numéro 510-2004 du 2 juin 2004, que son mandat expirera le 1^{er} juin 2006 et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement ;

ATTENDU QUE les consultations requises ont été effectuées ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Santé et des Services sociaux :

QUE monsieur Juan Roberto Iglesias, sous-ministre du ministère de la Santé et des Services sociaux, soit nommé membre et président-directeur général de l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé pour un mandat de cinq ans, à compter du 3 juillet 2006 ;

QU'à titre de membre et président-directeur général de l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé, monsieur Juan Roberto Iglesias reçoive, pour un maximum de sept heures de travail par jour sans excéder 150 jours par année, des honoraires calculés de la façon suivante :